



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

Direction interrégionale de la mer
Manche Est - mer du Nord

Service Régulation des Activités et des Emplois Maritimes

Unité Réglementation des Ressources Marines

Le Havre, le 07 juin 2018

La préfète de la région Normandie
préfète de la Seine-Maritime
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

ARRETE n° 51 / 2018

Portant modification de l'arrêté n°46/2018 du 30 mai 2018 fixant les dates de récolte des végétaux marins pour la saison 2018 dans les départements de la Somme et du Pas-de-Calais

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre IX relatif à la pêche maritime et à l'aquaculture marine dans ses parties législative et réglementaire ;

VU l'arrêté préfectoral n°46/2018 du 30 mai 2018 fixant les dates de récolte des végétaux marins pour la saison 2018 dans les départements de la Somme et du Pas-de-Calais ;

VU l'arrêté préfectoral n° SGAR/ 17.019 du 6 mars 2017 portant délégation de signature en matière d'activités à M. Jean-Marie COUPU - Directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;

VU la décision directoriale n°834/2017 du 6 septembre 2017 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

CONSIDERANT la présence de la salicorne européenne dans le département du Pas-de-Calais (espèce protégée) ;

SUR proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord ;

ARRETE

Article 1 :

La phrase suivante est ajoutée en alinéa 3 de l'article 1 de l'arrêté n°46/2018 du 30 mai 2018 susvisé :

« La récolte des salicornes européennes (*Salicornia Europaea*) est interdite dans le département du Pas-de-Calais. »

Article 2 :

Le directeur Interrégional de la mer Manche-Est – mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Pour la préfète de la région Normandie et par subdélégation

Par déléation,
La cheffe du service
répartition des activités et des emplois maritimes
Muriel BOUYER

Collection des arrêtés :

- Préfectures de la région Normandie et Hauts de France

Destinataires :

- Sous-Préfectures de Calais, Boulogne-sur-mer, Montreuil-sur-mer, Abbeville
- DDTM 62-76-59
- DDPP 62-80
- Conseil départemental de la Somme
- Centre IFREMER de Boulogne-sur-mer
- réserve naturelle baie de Somme et baie de Canche
- Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale
- C.R.P.M.E.M. Hauts de France
- GEMEL Saint Valéry sur Somme
- ULAM 62/80
- Gendarmerie maritime BSL Boulogne sur mer et vedette Scarpe P604
- Brigades Nautiques de Gendarmerie de Saint Valéry sur Somme et Calais
- Compagnie de gendarmerie d'Abbeville et de Calais
- Toutes mairies littorales de la Somme et du Pas-de-Calais
- Association pêche de loisir
- DIRM siège et DIRM MT BL